

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE D'ALTVILLER

Conseil Municipal du 17 décembre 2018.

1. Adoption des statuts du syndicat SIZÉ
2. Aménagement foncier de Vahl-Ebersing - Projet créations, modifications et suppressions de chemins ruraux
3. Attribution du marché rénovation de l'éclairage public
4. Demande de subvention DETR 2019 pour l'éclairage public
5. Demande de subvention AMITER 2019 : travaux toiture de l'église
6. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019
7. Attribution des terrains communaux. Signature des conventions
8. Circulation rue principale
9. Enquête publique. Extension de l'installation de stockage à Téting-sur-Nied
10. Divers

Point 7 reporté.

Point supplémentaire : subvention DETR pour la toiture de l'église

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19 heures 15 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Jacques BALLEVRE, Maire de la commune.

Etaient présents :

M. Claude DERU - M. André CLAMME - Mme Joëlle TALAGA - M. Michel GERARD - M. Jean-Pierre MONTALBANO - M. Serge MULLER - M. Gérard SENSER - Mme Denise WEBER - Melle Angèle WEINACKER - M. Fernand BIEGEL - M. Jean-Pierre MATZ

Etaient excusés : Mme Sarah DE GOBBI - M. Pascal PENNERAD- Melle Anne-Louise PICQ

Procurations : Mme Sarah DE GOBBI donne procuration à Mme Denise WEBER
M. Pascal PENNERAD donne procuration à M. Serge MULLER

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Joëlle TALAGA est nommée secrétaire de séance. Madame Elodie IGEL étant auxiliaire du secrétaire.

1. Adoption des statuts du syndicat SI2E

Par décision en date du 10 juillet 2018, le Comité Syndical du SI2E a approuvé l'intégration de 30 nouvelles communes de l'Ex-Centre Mosellan pour la Compétence « Concession réseaux électriques ».

Cette intégration a été validée par notre Conseil Municipal en date du 22/02/2010.

De ce fait, il est nécessaire à présent, pour la rédaction de l'arrêté par la sous-préfecture qui entérinera définitivement l'intégration de notre commune au SI2E, de procéder à la validation des nouveaux statuts du syndicat tels que proposés en annexe.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'accepter ces nouveaux statuts applicables au 01.01.2019 et d'autoriser le maire à la signature de tous documents s'y rapportant.

Décision du Conseil Municipal :

Voix pour : 14

2. Aménagement foncier de Vahl-Ebersing - Projet créations, modifications et suppressions de chemins ruraux

Suite à la réunion de la Commission Communale d'Aménagement Foncier en date du 13 septembre 2018, l'avis du conseil municipal est appelé sur plusieurs points :

Vu l'article L.121-17 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 12 octobre 2015 ordonnant l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de la commune de VAHL-EBERSING ;

Vu le projet proposé par la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) de VAHL-EBERSING ;

Vu la sollicitation du Président de la CCAF en date du 25 octobre 2018,

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le Président de la CCAF relative aux créations, modifications et suppressions de chemins ruraux et voies communales dans le cadre de l'aménagement foncier.

Il présente le projet de modification des chemins élaboré par la commission citée et joint à cette lettre et propose :

- d'approuver ou de modifier ce projet ;
- de créer les chemins ruraux ;
- de supprimer les chemins ruraux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide :

- d'approuver le projet présenté
- de créer les chemins ruraux (plan ci-joint)
- de supprimer les chemins ruraux dont le détail figure au tableau suivant
- de laisser le chemin (ALTV-54a) dans l'association Foncière du regroupement de Vahl-Ebersing

Voix pour : 14

3. Attribution du marché rénovation de l'éclairage public

La Commune d'Altviller a lancé un appel d'offre pour les travaux de rénovation de l'éclairage public. La réception des offres a été fixée au 27 novembre 2018 à 12h. L'ouverture des plis s'est déroulée le 28 novembre 2018 à 14h30 par la Commission d'appel d'offre.

Six entreprises ont répondu à la consultation :

- SMTPF
- EST RESEAUX
- INEO
- RIANI
- VIGILEC
- TERRALEC

Le rapport d'analyse des offres conclut que la société TERRALEC présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 27 240,00 € H.T

Dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), nous pouvons obtenir une subvention. Ce sont les entreprises telles qu'EDF ou l'UEM qui proposent de racheter les CEE.

MATEC a sollicité :

- EDF 4.46 €/kwh cumac
- UEM 5.5 €/kwh cumac

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer le marché de rénovation éclairage public à l'entreprise TERRALEC pour un montant de 27 240,00 € H.T.
- D'autoriser la demande de subvention à UEM, pour le rachat des kw/h cumac.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la bonne exécution de l'opération et de constituer les crédits budgétaires au budget primitif 2019.

4. Demande de subvention DETR 2019 pour l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- qu'une étude concernant l'éclairage public a été réalisée.
- Que le montant total de l'offre retenue s'élève à 27 240,00 €
- que la réhabilitation de l'éclairage public fait partie des dossiers éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux DETR, de 40 % sur un montant de travaux de 27 240,00 € H.T
- de financer ces travaux par subventions et par autofinancement
- d'autoriser Monsieur Jean-Jacques BALLEVRE, maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la réalisation de cette opération dans la limite des crédits ci-dessus énoncés

5. Demande de subvention AMITER 2019 : travaux toiture de l'église

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réfection toiture de l'église
Le Montant prévisionnel de l'entreprise BALESTRERI de GUENVILLER s'élève à
77 857,75 € H.T soit 93 429,30 € T.T.C.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide :

- d'inscrire ces travaux au budget 2019
- de financer ces travaux par subventions, par autofinancement et par la participation du Conseil de Fabrique d'Altviller
- de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental de la Moselle (AMITER), 40 %
- d'autoriser Monsieur Jean-Jacques BALLEVRE, maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la réalisation de cette opération dans la limite des crédits ci-dessus énoncés.

6. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019

Préalablement au vote du budget primitif 2019, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2019, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2018, à savoir :

- Montant budgétisé au chapitre 20 :	56 891,24 euros
- Montant autorisable (25%) :	14 223,00 euros

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif 2019

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager et à mandater les dépenses dans la limite des crédits ci-dessus énoncés.

7. Attribution des terrains communaux. Signature des conventions

Point reporté

8. Circulation rue principale.

Arrêté de stationnement à prendre.

Interdiction aux poids lourds > 3.5T

Devis à Moselle signalisation : 577,40€ HT soit 692,88€ TTC

9. Enquête publique. Extension de l'installation de stockage à Téting-sur-Nied.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le projet d'extension de l'installation de stockage de déchets non dangereux de la société SUEZ RV Nord Est sur le territoire de la commune de TETING-SUR-NIED.

SUEZ RV Nord-Est souhaite poursuivre l'exploitation de l'ISDND (Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Téting-sur-Nied au-delà de l'échéance autorisée (12 décembre 2020). Les zones projetées dans la poursuite d'exploitation sont situées au Sud-Ouest de la zone ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) autorisée actuellement. La future zone de stockage, appelée Téting 3 sera composée de deux casiers (E et F) distincts, pour une surface globale d'environ 17,1 ha et une fin d'exploitation prévue en 2025.

Ce projet est soumis à enquête publique du 10 décembre 2018 au 11 janvier 2019 inclus. La commune de ALTVILLER est concernée par l'enquête publique au regard du rayon d'affichage de 3 km.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale.

Après étude du dossier et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable.

POINT SUPPLEMENTAIRE

Demande de subvention DETR 2019 : travaux toiture de l'église

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réfection toiture de l'église Le Montant prévisionnel de l'entreprise BALESTRERI de GUENVILLER s'élève à 77 857,75 € H.T soit 93 429,30 € T.T.C.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide :

- d'inscrire ces travaux au budget 2019
- de financer ces travaux par subventions par autofinancement et par la participation du Conseil de Fabrique d'Altviller
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux DETR, de 40 %
- d'autoriser Monsieur Jean-Jacques BALLEVRE, maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la réalisation de cette opération dans la limite des crédits ci-dessus énoncés.

10. Divers

- Tirage de la fibre en décembre jusqu'à l'entrée du village.
- Réunion de la CLECT : 20/12/2018, pour connaître les attributions de compensation.
- Versement d'une dotation de solidarité par la CASAS aux communes membres d'un montant de 5 000 €
- Relance orange pour le câble téléphonique entrée impasse des primevères
- Travaux aire de jeux : une réunion a eu lieu le 5 décembre 2018 concernant le trampoline. Pose de clôtures du 20 au 21 décembre par ID VERDE. BATI TP et KOMPAN en attente de décision.
- Collecte des OM en 2019, par la régie du Centre Mosellan

ALTVILLER, le 18 décembre 2018

Le Maire,

Jean-Jacques BALLEVRE

